



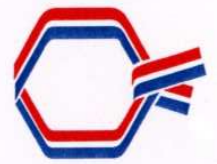
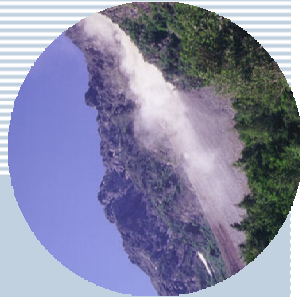
Gestion de crise à l'échelle communale : le Plan Communal de Sauvegarde



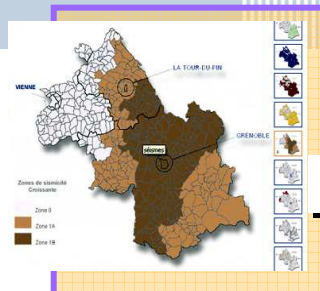
Le 11, 18 et 31 Octobre 2007



L'Institut des Risques Majeurs



Présentation de la structure



Association loi 1901 créée en 1988 à Grenoble



Son fonctionnement et sa structure

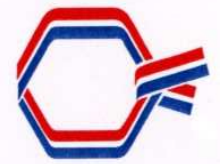


Son rôle : sensibiliser, informer, éduquer, former



Et surtout, aider les collectivités à mettre en place une vraie politique de prévention des RM

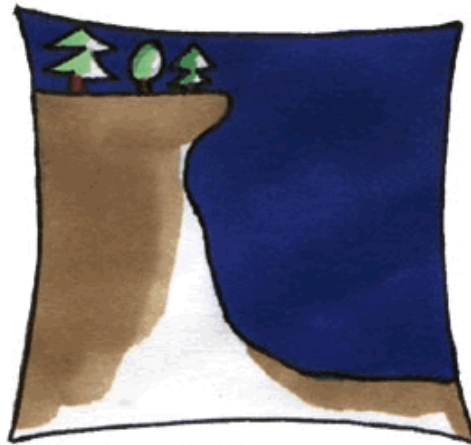
introduction



Les Risques Majeurs

★ Approche d'une définition:

○ **Risque = Aléa x Enjeu**



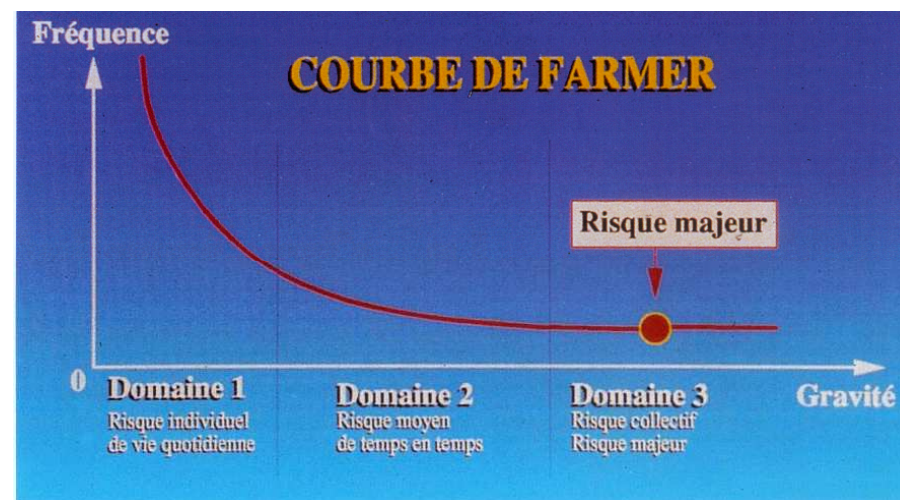
Aléa

Les Risques Majeurs

★ Approche d'une définition:

○ La Notion de Risques Majeurs

« *survenue soudaine et inopinée d'une agression naturelle/technologique dont les conséquences sont tragiques en raison du déséquilibre entre besoins et moyens de secours* » H. Tazieff



Typologie des Risques Majeurs

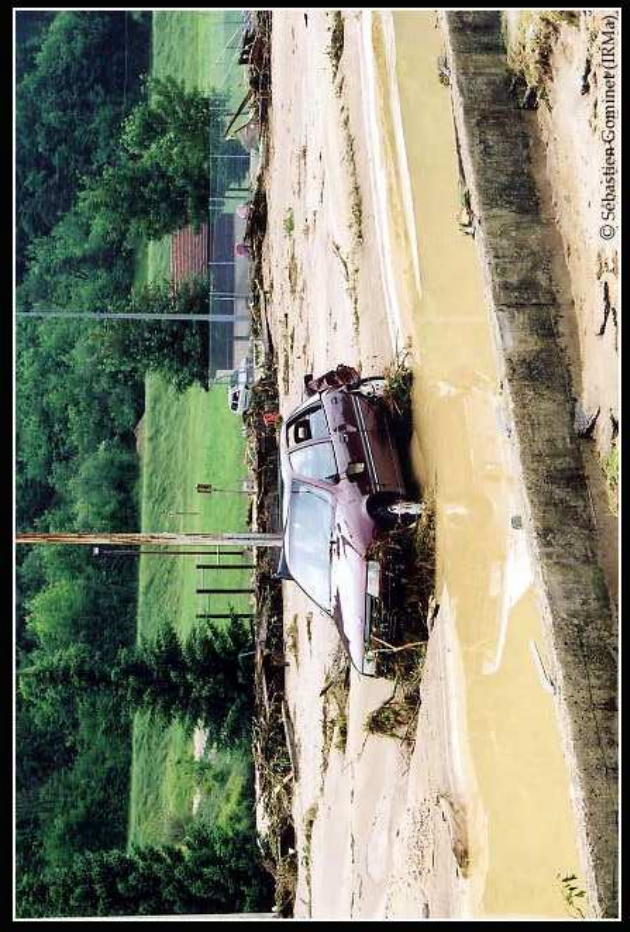
★ Les Risques Naturels

- inondation de plaine
- crues torrentielles
- mouvements de terrain (glissement, effondrement, éboulements,...)
- feux de forêt
- avalanche
- séisme
- ...





© S. Gominet (IRMA)

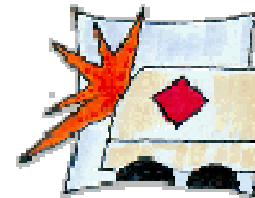
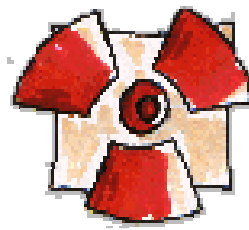




Typologie des Risques Majeurs

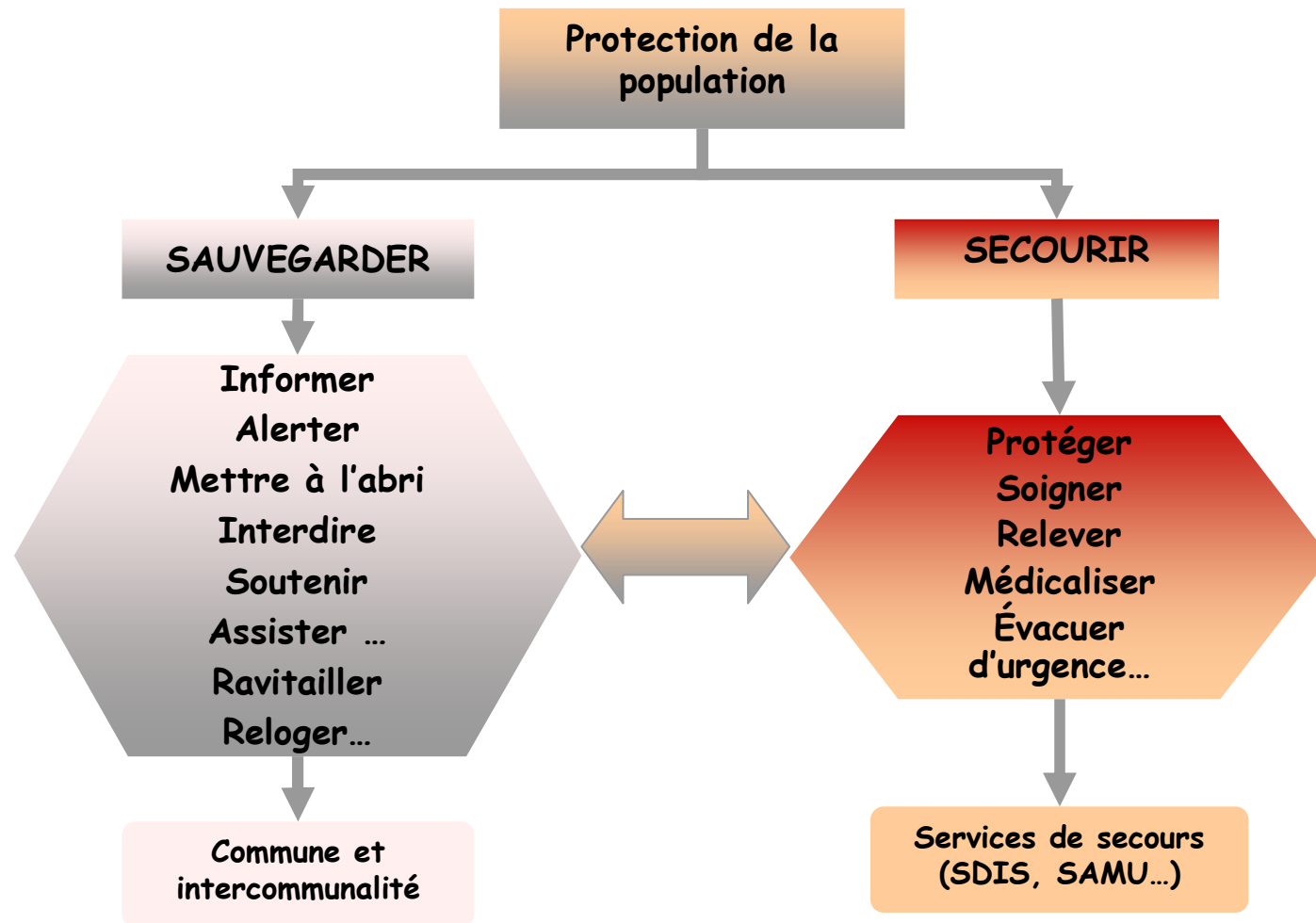
★ Les Risques Technologiques

- Le risque industriel
- Le risque nucléaire
- le transport de matières dangereuses (TMD)
- le risque de rupture de barrage
- Le risque lié aux exploitations souterraines et minières





La planification des secours : secours et sauvegarde



Le Préfet, le Maire et les services de secours

- ★ Mise en œuvre des premières mesures d'urgence
- ★ Deux rôles distincts en cas d'évènement:
 - o La Direction des Opérations de secours
 - ↳ Relevant de l'autorité de police compétente: Maire/Préfet
 - o Le Commandement des Opérations de secours
 - ↳ Assurant le commandement « tactique » des opérations de secours

DOS : qui assure cette fonction ?

- ★ Seules deux personnes peuvent être DOS :
 - le Maire
 - le Préfet du département
- ★ Dans le cas général et **par défaut le Maire**
- ★ Le Préfet peut prendre le relais si :
 - le Maire ne maîtrise plus la crise
 - le Maire fait appel au Préfet
 - le Maire s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires et après mise en demeure
 - **le problème concerne plusieurs communes**
 - l'événement entraîne la mise en œuvre du dispositif ORSEC
- ★ Mais dans tous les cas, **le Maire reste un acteur essentiel** du dispositif (pour les opérations de sauvegarde)

Fonctionnement selon qui est DOS

- ★ **Le Directeur des Opérations de Secours assure :**
 - la direction : les décisions globales
 - la validation des actions opérationnelles décidées par le COS
- ★ **Il assume donc la responsabilité des décisions prises !**

Maire

Préfet

DOS = Maire



**Directeur des Opérations de Secours
(Maire ou suppléant)**



**Commandant des
Opérations de Secours**



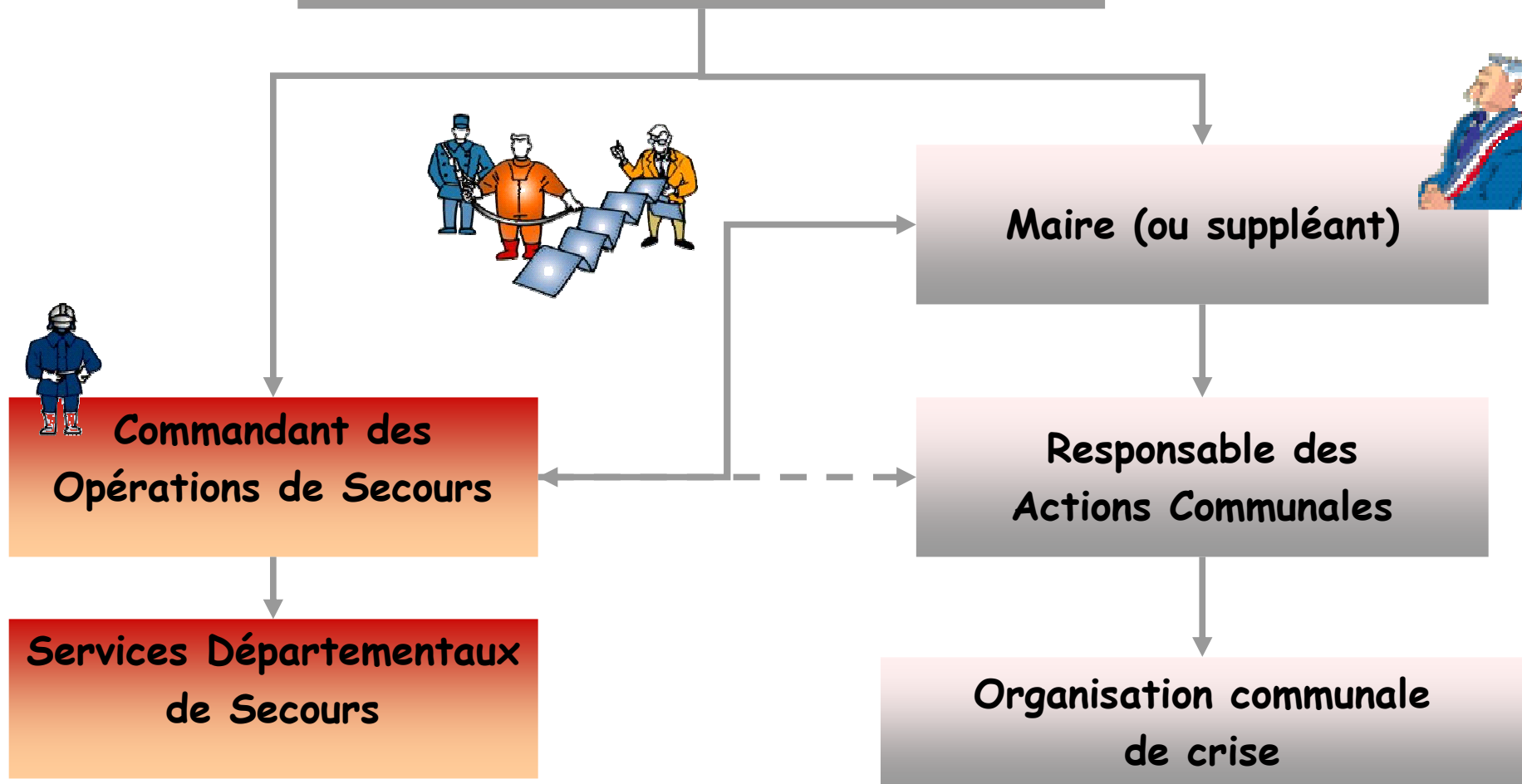
**Responsable des
Actions Communales**

**Services Départementaux
de Secours**

**Organisation communale
de crise**

DOS = Préfet

Directeur des Opérations de Secours
(Préfet)



Les étapes du projet PCS

d'après le guide méthodologique de la DDSC



Pourquoi une démarche ?

- ★ L'élaboration d'un PCS n'est pas un sujet comme les autres
- ★ Il doit viser un objectif unique : être opérationnel le **jour « J »**
- ★ C'est donc un travail **de fond** dans la commune

L'utilité du guide

- ★ **Complément fort** du décret
- ★ Adressé par le Préfet en 2006 (CD-ROM)
- ★ Avec une **approche générale et technique**
- ★ **avec pour objectif :**
 - de donner des éléments généraux (contexte)
 - des éléments particuliers (fiches pratiques)
 - mais surtout une grande liberté à l'initiative locale
- ★ Avec une **difficultés** identifiée dès le départ et vérifiée depuis : **les petites communes**

Les étapes à suivre (méthodologie DDSC)

La conduite de projet :
structure et plan d'actions

Le diagnostic des risques

Le travail sur l'alerte et l'information
des populations

Le recensement des moyens communaux

La création d'une organisation
communale de gestion de l'évènement

La réalisation des outils d'aide à la
gestion de l'évènement

La pérennisation du projet dans le
temps

La conduite de projet

★ L'impulsion politique :

- assurer au projet un soutien politique fort
- un élu porteur du projet qui mobilise

★ Une implication des agents communaux :

- informer et rassembler au sein de la commune
- un chef de projet communal sur lequel s'appuie l'élu porteur de projet

★ Un comité de pilotage pour une gestion transversale du projet

Etape 1: le Diagnostic des risques

★ Diagnostic des risques :

- sur la base des éléments de connaissance des phénomènes : PPR, cartes d'aléas...
- par un **travail de terrain** : identification des zones potentielles d'intervention

★ Objectifs :

- identifier les **zones exposées** (zones d'intervention)
- identifier les vulnérabilités
- traduire le risque en **éléments pertinents d'intervention**

FICHE EVENEMENT n°1

Inondation de l'Isère

★ Description du scénario¹

<u>Scénario</u>	<u>Cinétique</u>	<u>Débit de pointe</u>
Crue bi-centennale avec brèches	Rapide	50 cm à 1m
Crue bi-centennale avec rupture de digues	Rapide	> à 1 mètre
Remontée de nappes phréatiques	Lente	environ 10 cm

★ Population concernée²:

<u>Quartiers touchés</u>	
Pied de Gières/ Fontaine / Japin	Domaine universitaire
Plaine des Voûtes	Z.A. de Mayencin
Moiron	Plaine des Sports

★ Caractéristique de la population

Population exposée nombreuse : environ de 1500 personnes		
Habitat dense : Pied de Gières - Plaine des Sports - Condamine - Domaine universitaire		
Habitat faible : Moiron - Plaine des Voûtes		
Personnes à mobilité réduite ¹	Personnes isolées :	8
	Personnes handicapées :	19
	Personnes sous surveillance médicale :	3
Gens du voyage		Environ 13

★ Etablissements sensibles exposés³

<u>Etablissements les plus vulnérables</u>	
	Ecole maternelle La Fontaine
	Crèche parentale "les Lithops"
	Maison d'habitation de Tassin



Etape 2: le Recensement des moyens

★ Le recensement des moyens :

- **humains** : agents, élus, extérieurs (associations, privés...)
- ↳ Avec une nouveauté introduite par la loi: **la réserve communale de Sécurité Civile (RCSC)**
- **matériels** : moyens logistiques d'intervention (BTP, groupes électrogènes, moyens de transmission...)
- **moyens d'alerte** (sirène, cloche, EMA, porte-voix...)
- **autres** : bâtiments pour le relogement, ravitaillement (eau, nourriture...)

★ Objectifs :

- identifier les bonnes personnes
- identifier les moyens disponibles

Ann. ANN n°1

NUMEROS UTILES

Services de l'Etat et astreintes



Désignation	Téléphone	Détails particuliers
Préfecture de l'Isère	☎ 04.76.60.33.00	Numéro rouge 24h/24h
SDIS (état major des sapeurs pompiers de l'Isère)	☎18 ☎04.76.21.26.09	<u>PASSER IMPERATIVEMENT PAR LE 18 AUPARAVANT</u>
Gendarmerie - brigade territoriale	☎17	
Gendarmerie -groupement départemental	☎04.76.69.48.00	
RTM	☎04.76.23.41.61	Service de Restauration des Terrains en Montagne
DDE	☎04.76.70.76.70 ☎06.07.81.45.94 (astreinte soir & week-end)	
DDASS	☎04.76.63.64.29	Dir. Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDAF	☎04.76.33.45.45	Dir. Départementale de l'Agriculture et Forêt
EDF dépannage	☎0 810 333 438 ☎04 76 48 11 11	Dépannage électrique
GDF dépannage	☎ 04.76.49.50.51	
La Métro- assainissement	<u>Semaine 8h - 18h :</u> ☎04.76.59.58.17	Débouchage réseau assainissement et pluvial domaine public
Régie des Eaux de Grenoble	☎ 04.76.98.24.27	
SIERG	☎ 04.76.68.01.80	
SERGADI	☎ 04.76.33.57.35	Eau potable et pluviale
Aquapôle	☎ 04.76.75.04.66	
Régie d'Assainissement - secteur SMH	Chef d'équipe : ☎ 06.24.12.30.52 ou ☎ 06.23.40.83.69	Agent d'intervention : ☎ 04.76.92.16.59 ou ☎ 06.25.08.28.94
Ass. Départementale Isère Drac Romanche	☎ 04 76 96 64 22	

Liste des lieux d'hébergement

Moyens communaux

Désignation	Adresse	Téléphone	Superficie	Capacité d'accueil	A savoir : chauffage, douches, ...	Modalités d'accès : clés, ...
FRA	La Martinette	04.76.07.16.80	720 m2	205	Chauffage fuel 7 douches, 6 WC, un WC handicapé	Clé placard Mairie
Foyer Municipal :	Le Bourg					
- haut		04.76.07.15.31	195 m2	55	4 WC, 2 lavabos Chauffage électrique	Clé placard Mairie
- bas		04.76.07.15.31	244 m2	69		Clé placard Mairie
- garderie		04.76.07.16.80	133 m2	38	1 WC, 1 point d'eau	Clé placard Mairie
Centre Aéré	La Martinette	04.76.07.61.72	110 m2 (1 ^{er} étage) 145 m2 (2 ^{ème} étage)	31 45	12 douches, 3 WC Chauffage électrique	Clé placard Mairie

Il est recommandé dans l'hébergement provisoire d'avoir 3.5 m² par personnes

Ann. MOY N 3

MOYENS DE TRANSPORT

↳ Moyens pour assurer l'évacuation de la population

1. Moyens communaux

<u>Type de transport</u>	<u>Localisation</u>	<u>Nombre de place disponible</u>	<u>Informations complémentaires</u>
Transporteur 2 kangoo 1 trafic	Oiseau Bleu	6 personnes 8 personnes	
2 jumper	Clos d'Espiés ACL Espalanade service jeunesse	16 places	Clés disponibles au Clos d'Espiés et Espalanade
1 kangoo	Crèche familiale	3 places	Clés disponibles au clos d'Espiés
1 Twingo	Mairie	3 places	Clés disponibles au CCAS

2. Moyens privés

★ Taxis pour le transport des personnes à mobilité réduite

<u>Type de transport</u>	<u>Adresse/téléphone</u>	<u>Tél.</u>	<u>Informations complémentaires</u>
Taxis Grenoblois	Maison du Tourisme 14 rue de la République 38100 Grenoble	04 76 54 42 54	
Taxis Banlieue	22 rue Pasteur 38400 St Martin d'Hères	04 76 54 17 18	
Taxis BELAUBRE	21 avenue d'Uriage 38610 GIERES	04 76 89 45 84	
Taxis Gérard	Place de la Gare 38610 GIERES	06 08 42 32 33 04 76 89 33 52	

Etape 3: organisation de crise

★ Définir une organisation opérationnelle de crise :

- sur la base des **fonctions existantes** de la commune
- avec une réflexion sur les missions à accomplir
- avec le souci de **l'adaptation** de l'organisation aux moyens réels de la commune

★ **Objectif** : formaliser une organisation de crise qui s'adapte à l'organisation habituelle

Exemple: Commune de 200 habitants

Directeur des Opérations de Secours (Maire - Élu) :

- Se rend sur les lieux
- Estime l'importance de la crise
- Déclenche le plan communal de sauvegarde
- Prend les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison permanente avec la mairie/préfecture
- Valide les décisions techniques proposées par la cellule opérationnelle

PCC Élus et autres personnes désignées

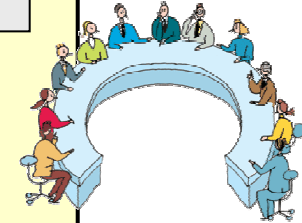
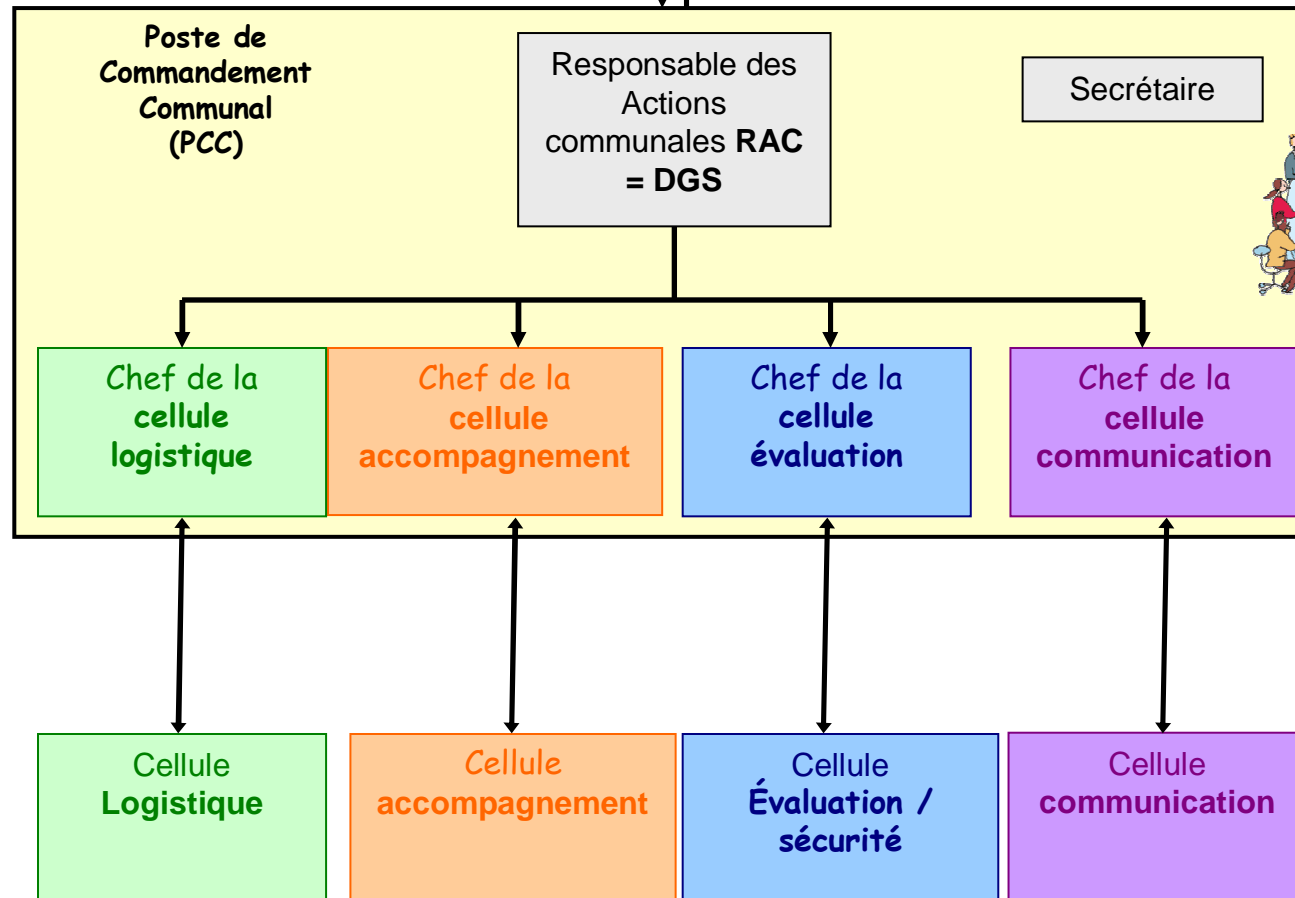
- Se rendent en Mairie (2 personnes min)
- Demande un bilan au Maire par téléphone
- Appellent les services de secours: SP, gendarmerie, préfecture, ...
- tiennent la main-courante

Cellule opérationnelle : élus et autres personnes désignées

- Se rendent sur les lieux
- Mettent en œuvre les 1ères mesures d'urgence
- Font acheminer le matériel disponible
- Restent auprès des sapeurs-pompiers
- Restent en liaison avec la Mairie
- accueillent et enregistrent les personnes évacuées

Exemple: Commune de 6000 habitants

DOS
Directeur des
Opérations de secours
M. Le Maire



Exemple: Commune de 6000 habitants

DOS - Maire ou adjoint
↳ Dirige les Opérations

DOS: Directeur des Opérations de Secours

RAC: responsable des Actions Communales

Poste de Commandement Communal (PCC)

RAC, tous les Responsables des cellules et le secrétariat

- ↳ Reste en contact permanent des services de secours et des autres services de l'Etat
- ↳ Coordonne l'information provenant des différentes cellules
- ↳ Gère les cellules
- ↳ Gère la main-courante

Cellule Logistique

- ↳ Achemine le matériel disponible
- ↳ Organise l'intervention des moyens lourds
- ↳ Évacue le secteur
- ↳ Remet en état la voirie, les réseaux de distribution
- ↳ Prépare le matériel nécessaire au ravitaillement et à l'hébergement des personnes sinistrées
- ↳ Ouvre les centres d'hébergement

Cellule accompagnement

- ↳ Assure l'hébergement des personnes sinistrées
- ↳ Accueille les personnes relogées
- ↳ Assure le ravitaillement
- ↳ Assure le soutien social et psychologique durant la crise
- ↳ Aide les sinistrés dans la phase de reconstruction

Cellule

Évaluation / sécurité

- ↳ Évalue de la situation sur le terrain
- ↳ Surveille l'évolution de l'évènement
- ↳ Assure la liaison avec les services de secours
- ↳ Relais l'alerte / balisage
- ↳ aide au balisage (périmètres de sécurité)
- ↳ Organise l'évacuation

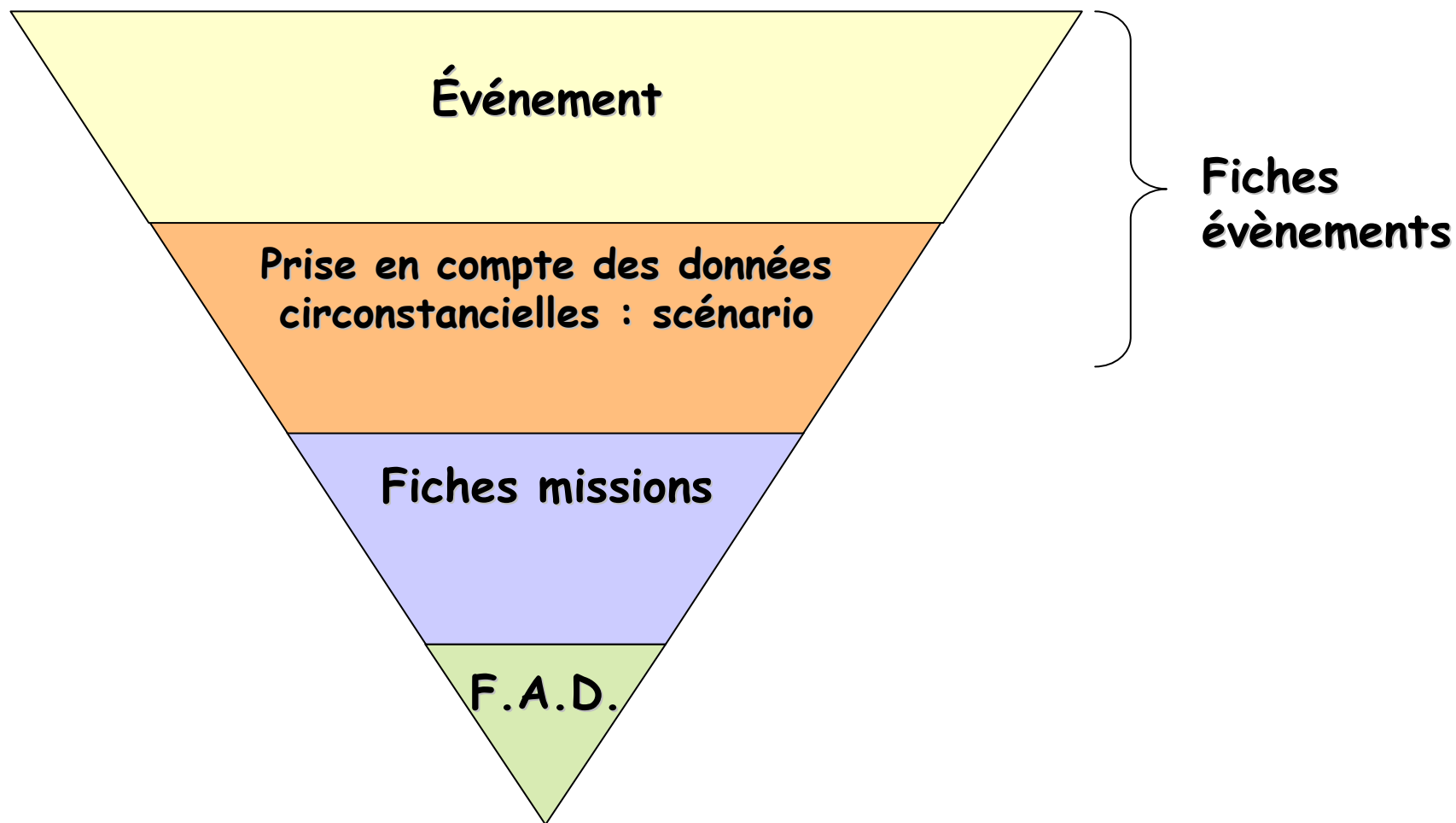
Cellule communication

- ↳ Communication institutionnelle :
 - gère les médias
 - rédige les communiqués de presse
- ↳ Information à la population :
 - prépare les messages pour la population
 - gère le standard
 - reçoit les personnes physiques en mairie
 - informe tout au long de la crise

Etape 4: le Document opérationnel

- ★ **Réaliser le document opérationnel :**
 - création des différentes fiches permettant de répondre au « **qui fait quoi comment** »
 - ces fiches **DOIVENT** être réalisées par les personnes compétentes : sous-groupes de travail
 - mise en forme du document ensuite
- ★ **Objectif** : mettre en place un outil opérationnel

Hiérarchie des outils



Précision étape 4

- ★ C'est **l'étape cruciale** de la démarche
- ★ Elle ne doit pas avoir pour objectif de « faire le document »
- ★ L'essentiel ici, c'est l'**APPROPRIATION**
- ★ Le rôle des sous-groupes est donc de faire en sorte que les acteurs *réfléchissent, intègrent, adaptent* la démarche à leur besoin

Etape 5: l'appropriation

★ L'appropriation :

- elle a dû normalement se faire tout au long de la démarche
- l'élaboration n'a cependant impliquée qu'une partie des acteurs
- les autres doivent être formés, informés...

★ **Objectif** : faire en sorte que tous les acteurs communaux s'approprient l'outil (qu'ils ne le découvrent pas le jour de la crise)

Etape 6: l'entraînement

★ L'entraînement :

- mise en place d'un **exercice**
- plutôt d'Etat-Major et d'**ambition limitée**

★ Objectifs :

- vérifier le niveau d'**appropriation**
- s'assurer de la **pertinence** de l'outil
- corriger les éventuels **dysfonctionnements**

Et après...

- ★ **Faire vivre le document :**
 - mise à jour
 - **entraînements réguliers**

- ★ **C'est le plus difficile !**

- ★ Un plan qui reste dans un placard est voué à ne plus être opérationnel

⇒ **D'où l'importance de l'appropriation !**

Quelques outils concrets



AMF 42
Fédération des
Maires de la Loire



Institut des
Risques Majeurs

Les « fondamentaux » documentaires (1/4)

★ La description de l'événement : fiche événement, ou fiche de situation

↪ **Objectif** : *décrire le phénomène, identifier son évolution prévisible, identifier les établissements sensibles rapidement, les zones impactées, le nombre d'habitants approximatif...*

Les « fondamentaux » documentaires (2/4)

- ★ Le définition des missions : fiches missions
- ↪ **Objectif** : définir le « qui fait quoi » entre les différentes entités (ou cellule)
- ★ Si possible, avoir une approche chronologique de ces missions car les intervenants auront ce soucis en temps de crise (surtout pour les petites communes)

Cellule opérationnelle / fiche mission / inondation de plaine

Objectif	FAD N°	Action à réaliser	En coordination avec	Réalisation ?	
				O/N	Heure
Alerte	3 & 4	Dès réception d'une alerte météo ou d'une annonce de crue, prendre les informations nécessaires			
	2	Mettre en place et activer un PC simplifié	Elu d'astreinte		
		Relever l'heure de déclenchement du PCS			
Surveiller		Prendre contact avec un agent chargé du renseignement ou avec l'élue d'astreinte	Elu d'astreinte/ Cellule renseignement		
		Regrouper les informations du terrain			
	4	Téléphoner au système d'annonce des crues et météo France pour suivre l'évolution			
		Noter les informations données par la cellule renseignement et par les systèmes téléphoniques	Cellule renseignement		
		Transmettre ces informations au DOS dès qu'il y a une évolution	DOS		
Activer le PCS et informer les populations	2	Activer l'ensemble des cellules et mettre en place le PC complet si la situation évolue dangereusement	DOS (décision)		
		Se mettre en contact avec gendarmerie, pompiers et préfecture si nécessaire			
		Préparer les messages à diffuser à la population et aux autorités préfectorales	Cellule communication		
Evacuer et héberger	6	Noter l'heure de prise de décision d'évacuer et le nom de la personne qui en a pris la décision et si nécessaire faire des requêtes PRM	Cellule accompagnement		
		Regrouper toutes les informations sur les identités des personnes évacuées	Cellule accompagnement		
		Informez les services préfectoraux de l'évacuation			
		Donner toutes les informations à diffuser au public (famille, riverains non évacués...)	Cellule communications		
Sécuriser les zones dangereuses		Noter les zones mises en sécurité et les reporter sur la carte	Cellule renseignement		
		Informez gendarmerie, DDE et préfecture de cette sécurisation			
		Préparer messages à diffuser	Cellule communication		
Intervenir		Prendre connaissance des lieux sur lesquels il est indispensable d'intervenir (déblaiement)			
		Informez la cellule logistique de la nécessité d'intervenir sur ces lieux	Cellule logistique		

Les « fondamentaux » documentaires (3/4)

- ★ La description du **comment réaliser** les missions : la FAD
- ↪ **Objectif** : *définir le « comment faire » concrètement, précisément...*
- ★ Ce sont justement ces documents qui doivent être rédigés par les personnes compétentes (sous groupes de travail)

FAD 5 : Mise en place de l'ensemble mobil d'alerte (EMA)

Véhicules pouvant être équipés :

- RENAULT – KANGOO : 939 BNS 38
- PEUGEOT 206 : 500 BSG 38

Rangement du matériel à installer :

Local du Service des Eaux → Placard en métal → Boîte en bois

Installation :

- Poser le haut-parleur aimanté sur le toit
- Brancher le poste émetteur :
 - grâce au fil côté passager dans la 206
 - grâce au fil sur le tableau de bord dans le Kangoo
- Brancher le haut-parleur grâce au fil dans le coffre à droite



« Marche – Arrêt »

« Volume Casette »

« Insertion cassette »

« Volume Micro »

« Ejecte – cassette »

« Avance rapide – cassette »






« Retour rapide – cassette »

Les « fondamentaux » documentaires (4/4)

★ Les annexes opérationnelles :

- annuaires (différentes catégories : exemples)
- cartographies
- main courante
- fiches « types » : arrêtés de réquisition...

⇒ **Objectifs** : *fournir des outils prêts à l'emploi*

Nature du matériel	Qté	Localisation	Nom & coordonnées du propriétaire	Observations
Eau / Nourriture 	2 palettes d'eau		CC2A	Stockage tampon (mairie, CC2A)
		Marché U 57 Av de la Muzelle 04 76 79 58 63 04 76 79 58 64 (Fax)	M. Antony Riaute 06 60 77 94 06	Ouvert à l'année
		Petit Casino 1 rue de l'irarde 04 76 79 05 34		Ouvert uniquement en pleine saison
		Spar Place de Venisc 04 76 79 22 13 04 76 79 53 69 (Fax)		
		Supermarché casino 78 Av de la Muzelle 04 76 80 50 23		
		Coccimarket 8 route de Champamé 04 76 79 26 74 04 76 11 01 94 (Fax)		
		Supermarché Petit Casino 20 Av de la Muzelle 04 76 11 03 03		
Pain 		Epi d'Or les Bleuets 4 rue de la glisse 04 76 80 50 31 06 07 90 47 85 04 76 80 59 49 (Fax)		
		Epi d'Or Les Crocus 22 Av de la Muzelle 04 76 79 08 55 06 07 90 47 85		
		Epi d'Or village La Meije 6 – Les 2 Alpes 1800 04 76 79 07 12 06 07 90 47 85		
		Le Paneton Place de Venosc 04 76 80 50 31 06 07 90 47 85 04 76 80 59 49 (Fax)		
		Le quignon 89 Av de la Muzelle 04 76 79 28 89 06 07 90 47 85		
Produits d'hygiène 		Pharmacie de Tessières 80 Av de la Muzelle 04 76 79 21 37 06 08 47 23 03 04 76 79 09 49 (Fax)		Ouvert à l'année sauf congés annuels
		Pharmacie des 2 Alpes 112 Av de la Muzelle Immeuble les Bleuets 04 76 80 51 63 04 76 79 53 16 (Fax)		
		Marché U 57 Av de la Muzelle 04 76 79 58 63 04 76 79 58 64 (Fax)		Ouvert à l'année

OBJET :

ORDRE DE REQUISITION

Le Maire de la Commune de Saint Geoire en Valdaine,

Vu la loi 2004-811 du 13 Août 2004, et notamment l'article 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2212-2

Considérant ⁽¹⁾.....

Survenu le

à

.....

ARRETE

ART. 1^{er} : Il est prescrit à M
Demeurant à

- ⁽²⁾ d'avoir à se présenter sans délai à

Pour effectuer la mission qui lui sera confiée.

- ⁽²⁾ de mettre sans délai à la disposition du Maire le matériel suivant ⁽³⁾

.....
.....
.....

et de le faire mettre en place à ⁽⁴⁾

ART. 2 : le commissaire de police ou le chef de brigade de gendarmerie ⁽²⁾ est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera remise à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère

Fait à St Geoire en Valdaine, le

Le Maire,

Albert de Francieau

*Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
de la publication le
Notifié le*

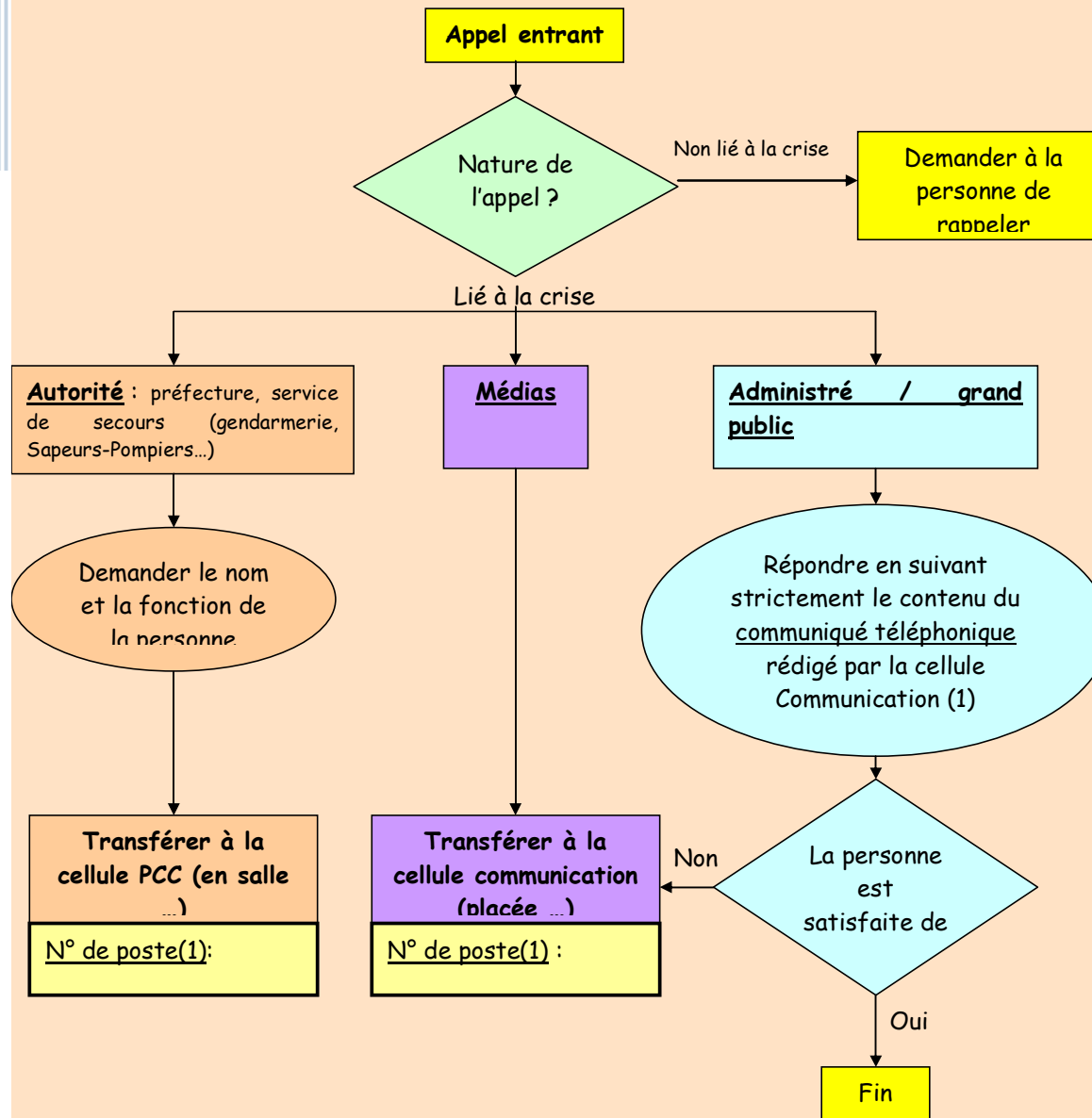
(1) Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre
(2) Rayer la mention inutile
(3) Préciser la nature et le nombre de véhicules,
matériel ou matériaux nécessaires
(4) Indiquer le lieu précis



Approche par logigramme

- ★ Visualisation d'une série de décisions ou d'information par un cheminement logique
- ★ Permet de matérialiser toute situation
- ★ Bien plus simple que le discours
- ★ Mais pas toujours adapté selon la culture des utilisateurs (notamment littéraires !)

FAD COM : Répondre aux appels entrants en période de crise



(1) Si aucun message n'a été rédigé, transférer directement à la cellule communication ou répondre avec le communiqué « pas d'information pour le moment »

Les difficultés récurrentes dans l'élaboration des PCS



AMF 42
Fédération des
Maires de la Loire



L'alerte



- ★ Souvent le maillon faible des organisations de crise
- ★ Les communes sont souvent démunies
- ★ **Le règlement d'emploi des moyens d'alerte**
- ★ Pour les risques naturels, problématique des événements à cinétique rapide...

⇒ *Tout moyen peut être utilisé moyennant une bonne information des concitoyens*

L'alerte : les automates d'appel

- ★ Marché en plein boom
- ★ Avec des **sollicitations** de plus en plus nombreuses d'entreprises pour les communes
- ★ Mais une très grande difficulté pour y voir clair à l'échelle communale :
 - **coûts** très peu lisibles parfois (fixes et variables)
 - **prestations** techniques difficiles à qualifier
 - systèmes dédiés, plateforme d'appels...
 - **rapport coût / utilité réelle ?**
- ★ **Mutualisation pertinente (EPCI)**

Les transmissions



- ★ Souvent détruites lors de l'événement
- ★ Si non détruites, saturées rapidement par « l'assaut » des appels

↪ *Un moyen assez sûr : la radio (privée) ou faire appel à des moyens autres pertinents (CB, radioamateurs...)*

La communication de crise

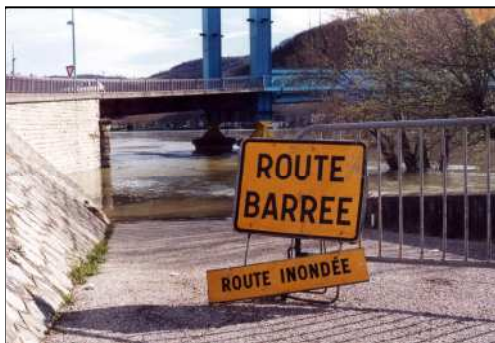


- ★ L'urgence des évènements fait souvent passer cet aspect au second plan
 - ★ Pourtant, peut être à l'origine de déconvenues
 - ★ Nécessite d'avoir des personnes formées et pertinentes
 - ★ Ca ne s'improvise pas
- ⇒ *Prévoir des communiqués de presse, utiliser les compétences des personnes qui maîtrisent cet aspect...*

L'évacuation



- ★ Les risques naturels nécessitent souvent une évacuation
- ★ Réticence des personnes : les animaux, la perte de son bien...
- ★ Les maisons évacuées sont des cibles privilégiées des pilleurs...
- ★ Il faut prévoir tous ces facteurs « aggravants »



Avec le soutien :



Merci de votre attention

Pour nous joindre :

Institut des Risques Majeurs

9 rue Lesdiguières

38000 Grenoble

Tel : 04-76-47-73-73

www.irma-grenoble.com

E-mail : info@irma-grenoble.com



AMF 42
Fédération des
Maires de la Loire



**Institut des
Risques Majeurs**